



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 3 août 2021 à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble sis au 18, 7^e Rue, et désigné sous le numéro de lot 4 744 407.

La demande de dérogations mineures vise à autoriser l'installation d'un gazebo en cour avant, à 1 m de la ligne de lot avant, et à 0,153 m de la ligne latérale droite de terrain, alors que le règlement exige qu'un gazebo soit implanté en cour latérale ou arrière seulement et à une distance minimale de 1 m des lignes latérales de terrain. Les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente demande sont inscrites à l'article 18.5.9 du Règlement de zonage numéro 12060-2021.

Lors de cette séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Également, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, tous résident(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à transmettre, par écrit, leurs questions et/ou commentaires sur la présente demande de dérogation mineure par le biais de la [consultation écrite](#) prévue à cette fin, laquelle peut être consultée sur le site Internet de la Ville.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 15^e jour de juillet 2021.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA